

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

NOMENCLATURE ETAT : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : Convention de mise à disposition ponctuelle de stands dans le cadre du Salon du Livre édition 2023

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2122-1 et L2125-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral N°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du Conseil Communautaire et abrogation de l'arrêté préfectoral N°MACIT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019,

VU la délibération N°C2020_72 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_123 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 23 juillet 2020, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La convention entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et les professionnels de la chaîne du livre (éditeurs et libraires), ci-annexée, portant mise à disposition ponctuelle de stands dans le cadre du Salon du Livre édition 2023 prévu les 13 et 14 mai, est approuvée dans toutes ses dispositions.

N°A2023_03

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le **18/01/2023**

ID : 011-241100593-20230106-A2023_03_2-AR

SLO

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet du Grand Narbonne.

Fait à Narbonne, le 06 janvier 2023

Pièce (s) jointe (s) :

Convention de mise à disposition de stands pour les professionnels de la chaîne du livre dans le cadre du Salon du Livre édition 2023.

Arrêté certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture

le : |PREF|

et de sa publication le : |PUB|

Maître Didier MOULY



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

